

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le quatorze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie à Plaine-Haute au nombre en exercice prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PIERRE, Maire.

Etaients présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, LETORT N, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, MEHEUT L, TOQUET C, FERON M, LE MOINE N, BLANCHARD S, LE FOL B.

Absentes : BONNY V, LE COQ O.

Pouvoir : BONNY V à OIZEL R, LE COQ O à PIERRE P.

Secrétaire de séance :

Egalement présente : JOSSELIN N.

Ordre du jour

I Finance

- 1-1 Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025
- 1-2 Taux d'imposition 2025
- 1-3 Budget principal et budgets annexes : budget primitif 2025

II Culture

- 2-1 Tiers-lieu incluant une médiathèque : équipement numérique et informatique
- 2-2 Tiers-lieu incluant une médiathèque : équipement mobilier

III Travaux

- 3-1 Aménagement et sécurisation de la route des croix : marché de maîtrise d'oeuvre

IV Questions diverses

Mr le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède au recensement des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire soumet le procès-verbal du 3 mars 2025 à l'adoption des élus. Sans observation, le procès-verbal est adopté.

Mr le Maire passe à l'examen des questions à l'ordre du jour. Il informe retirer les deux rapports relatifs à la thématique culture et les reporter au prochain conseil municipal.

I Finance

1-1 Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 (Délibération n°2025015)

a) Exposé

Stéphane Raoult expose les différents résultats 2024 et propose de les affecter comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET BOULANGERIE	BUDGET ACTIVITES PHOTOVOLTAÏQUES
Résultat de fonctionnement cumulé 2024	514 564,90 €	3 945,34 €	20 814,97 €
AFFECTATION EN RESERVES (C/1068)	514 564,90 €	3 945,34 €	10 814,97 €
REPORT DU RESULTAT EN FONCTIONNEMENT (C/002)			10 000,00 €
(A) Résultat d'investissement cumulé 2024	1 379 173,20 €	-28 708,34 €	54 395,61 €
(B) Solde des restes à réaliser d'investissement	-866 800,00 €	0,00 €	0,00 €
(A + B) Besoin de financement	-512 373,20 €	28 708,34 €	-54 395,61 €
REPORT DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT (C/001)	1 379 173,20 €	-28 708,34 €	54 395,61 €

b) Discussion

Stéphane Raoult explique ne pas vouloir affecter la totalité du résultat de fonctionnement du budget activités photovoltaïques en réserve car les contrats de revente d'électricité arrivent à échéance en 2030 et le prix de revente de l'électricité ne sera plus aussi avantageux pour la collectivité après cette échéance. Il précise donc vouloir anticiper cette chute de recettes et l'augmentation des dépenses d'entretien des panneaux photovoltaïques vieillissants.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal et du budget boulangerie à l'article 1068 de leurs sections d'investissements respectives au budget primitif 2025 (voir tableau ci-dessus),

REPORTE une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget activités photovoltaïques à l'article 002 de la section de fonctionnement au budget primitif 2025 à savoir 10 000€ (voir tableau ci-dessus),

AFFECTE l'autre partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget activités photovoltaïques à l'article 1068 de la section d'investissement au budget primitif 2025 à savoir 10 814,97€ (voir tableau ci-dessus).

1-2 Taux d'imposition 2025 (Délibération n°2025016)

a) Exposé

Stéphane Raoult indique que les bases prévisionnelles 2025 ont été notifiées.

Plusieurs changements notables interviendront en 2025 :

- Revalorisation des bases de TFB, TFNB et TH sur les résidences secondaires : + 1,7% ;
- La commune de Plaine-Haute n'étant pas suffisamment compensée par le transfert du produit fiscal de la part départementale de TFPB, l'Etat lui compense sa perte après calcul d'un coefficient correcteur (compensation de 47 899€ pour 2025).

La commission finance réunie le 12 mars 2025 propose de maintenir les taux d'imposition comme suit :

TAUX 2025	
Taxe sur le foncier bâti	47,55%
Taxe sur le foncier non bâti	83,82%
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	16,11%

b) Discussion

Philippe Pierre indique qu'il n'y a pas de raison d'augmenter les taux au vu des finances actuelles de la commune. Il informe par ailleurs que la MAM l'a contacté car les assistantes maternelles déplorent être redevables de la taxe d'habitation (768€). Elles l'ont été en 2023 ; après avoir sollicité une exonération, elles avaient été entendues. Pour l'année 2024, elles n'ont pu bénéficier d'exonération. Il précise qu'il va se renseigner auprès de la DGFIP sur les raisons de la taxation des MAM au titre de la taxe d'habitation.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les taux d'imposition 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

1-3-1 Budget général : budget primitif 2025 (Délibération n°2025017a)

a) Exposé

Stéphane Raoult donne lecture au conseil du projet de budget primitif pour l'année 2025.

Le budget primitif principal 2025 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 4 630 351,10€ et se décompose ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 720 063,00€ (dépenses et recettes) section votée au chapitre ;
- Section d'investissement : 2 910 288,10€ (dépenses et recettes) section votée au chapitre.

Vu l'avis favorable de la commission finance réunie le 12 mars 2025,

b) Discussion

Philippe Pierre revient sur les travaux d'abattage des sapins du cimetière. Il félicite les agents communaux et ceux du SIVAP car le travail n'était pas aisé (difficultés d'accès, météo non favorable...) ; pour autant le travail final est propre et largement satisfaisant.

Philippe Pierre évoque la parcelle située dans le bourg récemment acquise par la commune. Il indique qu'il programmera une ½ journée de nettoyage (débroussaillage, abattage...). Il ajoute qu'il déposera une demande d'autorisation de démolition du garage et que l'ADAC22 débutera sa mission d'études de faisabilité concernant les deux maisons en juin 2025.

Stéphane Raoult donne lecture de l'analyse financière réalisée par la DGFIP. Il conclut que l'état des finances permet à la commune d'investir sereinement.

Philippe Pierre est satisfait de conclure ce mandat en laissant une situation financière saine à ses successeurs. Il dit que les investissements réalisés ont du sens car ils améliorent la qualité de travail des agents (accueil de la mairie, locaux sociaux atelier technique, médiathèque et le projet de cuisine). Il dit être satisfait d'avoir au moins réalisé cela durant son mandat.

Philippe Pierre remercie Stéphane Raoult et Nelly Josselin pour tout le travail d'élaboration des budgets réalisés.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif 2025 du budget général.

1-3-2 Budget boulangerie : budget primitif 2025 (Délibération n°2025017b)

a) Exposé

Stéphane Raoult donne lecture au conseil du projet de budget primitif pour l'année 2025.

Le budget primitif 2025 du budget annexe boulangerie s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 58 578,34€ et se décompose ainsi :

- Section de fonctionnement : 14 770,00€ (dépenses et recettes) section votée au chapitre ;
- Section d'investissement : 43 808,34€ (dépenses et recettes) section votée au chapitre.

Vu l'avis favorable de la commission finance réunie le 12 mars 2025,

b) Discussion

Philippe Pierre rappelle que le déficit est volontaire et qu'il l'assume.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif 2025 du budget boulangerie.

1-3-3 Budget activités photovoltaïques : budget primitif 2025 (Délibération n°2025017c)

a) Exposé

Stéphane Raoult donne lecture au conseil du projet de budget primitif pour l'année 2025.

Le budget primitif 2025 du budget annexe activités photovoltaïques s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 122 800,58€ et se décompose ainsi :

- Section de fonctionnement : 30 000,00€ (dépenses et recettes) section votée au chapitre ;
- Section d'investissement : 92 800,58€ (dépenses et recettes) section votée au chapitre.

Vu l'avis favorable de la commission finance réunie le 12 mars 2025,

b) Discussion

Stéphane Raoult informe que le prix de revente actuel s'élève à 0,09€ / kwh contre 0,76€ prévu aux contrats des panneaux posés en 2010. Il évoque les prochains panneaux photovoltaïques de la médiathèque prévus en autoconsommation et revente du surplus. Il précise qu'il serait intéressant d'étudier la possibilité d'installer des batteries de stockage.

Jean-François Pansart évoque le stockage virtuel (des sociétés rachètent l'électricité non consommée et la restitue quand le producteur en a besoin).

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif 2025 du budget activités photovoltaïques.

II Culture

2-1 Tiers-lieu incluant une médiathèque : équipement numérique et informatique

Pas de délibération. Sujet reporté au prochain conseil municipal.

2-2 Tiers-lieu incluant une médiathèque : équipement mobilier

Pas de délibération. Sujet reporté au prochain conseil municipal.

III Travaux

3-1 Aménagement et sécurisation de la route des croix : marché de maîtrise d'œuvre (Délibération n°2025018)

a) Exposé

Par délibération du 3 février 2025, le conseil municipal a validé le programme d'aménagement de la route des croix et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Une consultation auprès des entreprises suivant la procédure adaptée a été lancée le 11 février 2025.

La commission d'ouverture des plis réunie le 27 mars 2025 propose de retenir l'offre de Quarta (St Brieuc) pour un montant de 8 610€ HT.

b) Discussion

Jean-Yves Loyer précise avoir reçu six offres.

Philippe Pierre ajoute que les offres s'élevaient entre 8 610€ HT à 11 965€ HT. Il rappelle les critères d'évaluation des offres (70% valeur technique et 30% le prix). Il précise qu'un diagnostic en marchant et deux réunions (une avec les riverains et la seconde ouverte au public) seront organisés. Il propose de confier une mission complémentaire à l'ADAC22 pour suivre les études réalisées par la maîtrise d'œuvre (montant : 780€ HT).

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de Quarta (St Brieuc) pour 8 610€ HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché.

IV Questions diverses

☞ **Médiathèque tiers-lieu : équipements**

Elisabeth Reperant explique que le choix du mobilier est complexe et que le délai d'obtention des devis de la part des fournisseurs est long. Elle rappelle l'organisation de l'atelier créatif pour trouver un nom au nouveau lieu samedi 5 avril 2025 de 10h à 12h en mairie.

☞ **Voirie – chemins ruraux**

Jean-Yves Loyer liste les routes nécessitant du point à temps. Il est également évoqué la dégradation des chemins d'exploitation de Carbin et de l'hôpital.

Noëlle Le Moine alerte sur la nécessité de refaire la peinture horizontale sur la voie allant du Tronc au pont Jacquelot.

☞ **Espaces verts**

L'assemblée félicite les agents techniques pour les nouveaux massifs de la mairie ainsi que pour les jardinières fleuries de l'enclos de l'église.

☞ **Décisions du Maire au titre de sa délégation** (Délibération du 08/06/2020)

.Ordinateur serveur au service administratif : JVS Mairistem (Châlons en Champagne) : 2 561,75€ HT

.Serre pour atelier technique : Serre en direct (Carhaix) : 1 336,67€ HT

☞ **Agenda**

. Visite de deux pumtracks (Bréhand et Pommeret) : samedi 29 mars 2025 à 9h

. Prochain conseil municipal : Lundi 14 avril 2025 à 20h

Séance levée à 20h

La secrétaire de séance
Elisabeth REPERANT



Le président de séance
Philippe PIERRE



Liste des délibérations du conseil municipal du 28 mars 2025

<i>N° d'ordre</i>	<i>Intitulé délibération</i>
2025015	Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025
2025016	Taux d'imposition 2025
2025017a	Budget général : budget primitif 2025
2025017b	Budget boulangerie : budget primitif 2025
2025017c	Budget activités photovoltaïques : budget primitif 2025
2025018	Aménagement et sécurisation de la route des croix : marché de maîtrise d'œuvre

